

Vauvert, le 26.06.24



Mairie de Vauvert

Tél. 04 66 73 10 73

Fax. 04 66 73 10 88

www.vauvert.com

2 Place de la Libération et du 8 mai 1945

30600 VAUVERT

Service juridique

Monsieur Guillaume LEROY
Président de l'association Transparence
Citoyenne

nos réf. JD/SHI D-2404-002479

vos réf.

affaire suivie par Sylvie Haro

n° direct **04 66 73 10 93**

p.j. tableau de détail des notes de frais, notes de frais 2020, 2021,
2022, 2023

Envoi par courriel :

dada+request-46376-9801889f@madada.fr

Objet : Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs - Demande de communication des notes de frais du Maire

Monsieur le président,

Par la présente, je réponds à votre demande de communication de mes notes de frais et de déplacements en qualité de maire, ainsi que des reçus y afférents, à partir de juin 2020.

Vous trouverez ci-joint les documents demandés pour les années 2020 à 2023, ainsi qu'un tableau de détail qui récapitule les sommes concernées.

Dans un arrêt de février 2023, le Conseil d'Etat a en effet jugé que les notes de frais et reçus de déplacements ainsi que des notes de frais de restauration constituent des documents administratifs, communicables dans les conditions et sous les réserves prévues par les dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents devant être publiés en libre accès sur *Ma Dada*, nous avons procédé, comme vous l'avez suggéré, à l'occultation de données à caractère personnel concernant des tiers.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Monsieur le président**, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le maire,

Jean Denat

